

37^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
3 au 7 octobre 2023



RESOLUTION LOI/2/10.2022

Objet : Suspension de la réforme du corps diplomatique

L'Assemblée des Français de l'étranger,

VU

- la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
Vu l'ordonnance n°2021-702 du 2 juin 2021 portant réforme de l'encadrement supérieur de la fonction publique de l'Etat,
- le décret n°2021-1550 du 1er décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'Etat,
- le décret n°2022-561 du 16 avril 2022 portant application au ministère de l'Europe et des affaires étrangères de la réforme de la haute fonction publique,

CONSIDÉRANT

- la longue histoire de la diplomatie française, et notamment du corps des conseillers des affaires étrangères et de celui des ministres plénipotentiaires,
- le respect et la reconnaissance dont jouit la diplomatie française dans le monde,

- la multiplicité et la technicité des activités diplomatiques et consulaires qui nécessitent une expertise et une expérience acquises par sédimentation dans les postes occupés et les réseaux créés durant la carrière d'un diplomate,
- la proportion actuelle, déjà élevée, d'agents exerçant avec succès dans la diplomatie française à la faveur d'un détachement accordé par leur corps d'origine,
- la réforme de l'encadrement au Quai d'Orsay ayant mis en extinction, par décret et sans consultation préalable des pouvoirs législatifs, le corps des conseillers des affaires étrangères et celui des ministres plénipotentiaires,
- les inquiétudes exprimées par les agents du MEAE sur les conséquences de cette réforme en ce qu'elle pourrait fragiliser à terme notre diplomatie,
- la nécessité urgente de renforcer au contraire les moyens de la diplomatie française dans un contexte mondial plus que jamais complexe et marqué par l'accroissement des risques sécuritaires, sanitaires et économiques auxquels sont exposées nos communautés françaises à l'étranger,
- l'annonce par le Président de la République de la tenue d'états généraux de la diplomatie afin de prendre en compte les inquiétudes exprimées par les agents du MEAE,

DEMANDE QUE la suspension de la réforme de l'encadrement au Quai d'Orsay, dans l'attente des conclusions des états généraux de la diplomatie.